



RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01517  
Numéro SIREN : 812 600 112  
Nom ou dénomination : TALENZ BRETAGNE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2017 sous le numéro de dépôt 4300

## TALENZ BRETAGNE AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros  
Siège social : 20, rue des Loges, 35135 CHANTEPIE  
812 600 112 RCS RENNES

### PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 3 FÉVRIER 2017

#### Les soussignés :

- Monsieur François PIFFARD, propriétaire de 35 parts sociales,
- Monsieur Jérôme COMPAIN, propriétaire 35 parts sociales,
- Monsieur Alain PIERRES, propriétaire de 10 parts sociales,
- Monsieur Stéphane COATRIEUX, propriétaire de 10 parts sociales,
- Monsieur Damien LEPERT, propriétaire de 10 parts sociales,

Agissant en qualité de seuls associés (ci-après les « **Associés** ») de la Société TALENZ BRETAGNE AUDIT, société sus-référencée (ci-après la « **Société** »), et représentant en tant que tels la totalité des cent parts composant le capital de la Société.

Après avoir rappelé que l'article 19 des statuts dispose que les décisions collectives « *peuvent aussi résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte* » ;

#### Ont statué sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Damien LEPERT en qualité de cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### Puis, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

#### PREMIÈRE DÉCISION

Les Associés décident de nommer en qualité de cogérant, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Damien LEPERT**  
Né le 14 décembre 1984 à Redon (35)  
Demeurant 6 rue du Petit Pont 35770 VERN SUR SEICHE.

Monsieur Damien LEPERT exercera ses fonctions de cogérant dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

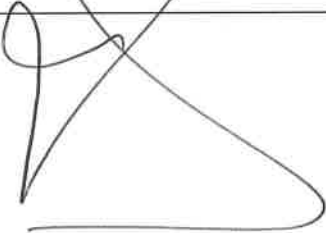
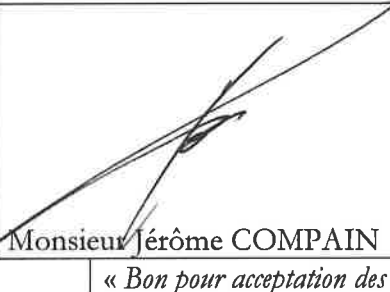


Monsieur Damien LEPERT déclare accepter les fonctions de cogérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.



## DEUXIÈME DÉCISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés.

		
	<p>« Bon pour acceptation des fonctions de Cogérant »          Bon pour acceptation des fonctions de          Cogérant</p> 